COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE

N°2026/DEC/101

Département de VAUCLUSE

Arrondissement de CARPENTRAS

Objet :

Attribution Marché 2026-02 Assurance responsabilité civile générale

Le Maire de Camaret-sur-Aigues (Vaucluse),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°2026/DELIB/009 en date du 20 mars 2026 du Conseil municipal de Camaret-sur-Aigues donnant délégation à Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de renouveler le marché assurance responsabilité civile générale,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer en date du 18 octobre 2026 le marché 2026-02 : « Assurance responsabilité civile générale » à la société Paris Nord Assurance Services pour le compte de Areas Dommages sise 16, place de l'Iris à Paris la Défense (92040), pour une prime provisionnelle à hauteur de 4 015,22€ TTC annuelle et une garantie optionnelle GC1 (Indemnités contractuelles enfants confiés) à hauteur de 130,96€ TTC annuelle à compter du 1er janvier 2027 pour une durée de 4 ans.

Article 2 : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale de Vaison-la-Romaine sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Camaret-sur-Aigues, le 20 octobre 2026

Acte certifié exécutoire
Dès sa réception en
Préfecture le :
Et/ou sa publication le : 22 OCT. 2026

Philippe de BEAUREGARD
Maire